



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, leRéserve
au
Moniteur
belge

17117212

02 AOUT 2017

Le greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0436.587.201

Dénomination

(en entier) : Bruno d'Aspremont

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : 5361 Mohiville (Hamois), Ry 7

Objet de l'acte : Modification de l'objet social

D'un procès-verbal dressé par le Notaire Jean Pierre MISSON de résidence à Ciney, soussigné, le 20 juillet 2017,

Il résulte que l'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes :

1) L'associé unique a décidé d'étendre l'objet de la société à l'exécution de tous travaux et services relatifs à l'entreprise de chauffage, de sanitaire et de conditionnement d'air, dans les secteurs public et privé, notamment, mais sans que cette énumération soit exhaustive :

> l'installation, dans tous bâtiments et autres constructions, de tous systèmes de chauffage, à l'électricité, au gaz, au mazout, à l'énergie solaire et à toutes sources d'énergie, de chaudières, de tous appareils et installations sanitaires, de matériels, conduites et équipements de ventilation, réfrigération et de climatisation,

> ainsi que l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en gros et en détail, la location, la réparation, l'entretien et le commerce en général de toutes marchandises, appareils et installations se rapportant directement ou indirectement au marché du chauffage, du sanitaire, de la ventilation et de la climatisation.

2) Afin de le conformer à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts en y ajoutant, après les termes « à l'entreprise générale de construction, et de manière générale, tout ce qui est lié au domaine foncier et du bâtiment », la phrase suivante :

« - à l'exécution de tous travaux et services relatifs à l'entreprise de chauffage, de sanitaire et de conditionnement d'air, dans les secteurs public et privé, notamment, mais sans que cette énumération soit exhaustive :

> l'installation, dans tous bâtiments et autres constructions, de tous systèmes de chauffage, à l'électricité, au gaz, au mazout, à l'énergie solaire et à toutes sources d'énergie, de chaudières, de tous appareils et installations sanitaires, de matériels, conduites et équipements de ventilation, réfrigération et de climatisation,

> ainsi que l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, le commerce en gros et en détail, la location, la réparation, l'entretien et le commerce en général de toutes marchandises, appareils et installations se rapportant directement ou indirectement au marché du chauffage, du sanitaire, de la ventilation et de la climatisation. »

Pour extrait analytique conforme délivré avant enregistrement, conformément à l'article 173 du Code des droits d'enregistrement, aux seules fins de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce compétent et de publication au Moniteur Belge.

(s) Jean-Pierre MISSON, Notaire

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal, extrait analytique, rapport de la gérance sur la modification de l'objet social, coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/08/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).